



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

REQUALIFICATION DU SITE DE L'APAVE sis rue de Pierrelaye, rue des Lignièrès à TAVERNY (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV TAVERNY LIGNIERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien MATAR - Directeur Territorial

RCS / SIRET

9 0 4 5 2 9 3 5 1 0 0 0 1 0

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ;	L'opération prévoit la création d'environ 12 400m ² de surface de plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération s'implante sur le site de l'APAVE à TAVERNY dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France.

Le projet consiste en la requalification du site, qui accueille actuellement un centre de formation de l'APAVE pour y implanter 94 logements en accession à la propriété (environ 5 900m² SDP) ainsi qu'une résidence service sénior de 115 appartements (environ 6 050m² SDP), des commerces en RDC (environ 360m² SDP) et les stationnements associés (environ 210 places en souterrain et 40 en extérieur).

Les bâtiments seront implantés au cœur d'espaces paysagers (environ 3 000m²) supports de biodiversité, de gestion des eaux pluviales et accueillant des cheminements pour les modes actifs, qui viendront en continuité des aménagements qualitatifs prévus par la commune sur le secteur (voir présentation en annexe).

4.2 Objectifs du projet

L'opération participe à une dynamique de renouvellement urbain ciblée sur des secteurs à enjeu de la commune de Taverny.

Elle s'implante sur des parcelles bénéficiant d'une position stratégique au sein de la commune (proximité de la Gare, positionnement sur un axe majeur permettant de rejoindre le centre-ville et l'Autoroute) et dont les usages ne sont plus compatibles avec les objectifs de qualité de vie de la commune. Elles font ainsi partie des zones identifiées au PLU pour le développement de nouveaux quartiers d'habitats d'équipement et de service, et sont classées en zone UB (Zone à destination principale d'habitat, commerces, artisanat et bureaux). Pour accompagner le développement de ces usages, l'amélioration de la desserte du secteur (lisibilité, sécurité, modes doux...) et l'aménagement d'espaces publics qualitatifs est prévue conjointement par la commune.

Ainsi, l'opération permet, conformément aux objectifs communaux, de développer une offre de logements et services qualitative et accessible à un public ciblé (personnes âgées, classes moins favorisées) au sein d'un secteur présentant de nombreux atouts.

La volonté d'un projet le plus vertueux possible se traduit également via l'anticipation des exigences de la RE2020, et la labellisation NF Habitat et Biodiversity de l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est envisagé au premier trimestre 2023 pour une durée prévisionnelle de 2 ans

Les travaux comprendront les phases suivantes:

- curage/désamiantage/déconstruction des bâtiments existants ;
- terrassements et gestion des pollutions (suivant recommandation plan de gestion élaboré pour le projet - cf annexes) ;
- réalisation des bâtiments ;
- aménagement des espaces extérieurs du projet.

Un ensemble de dispositions seront appliquées par les entreprises conformément au règlement de chantier établi pour l'opération afin notamment de :

- Éviter toute pollution accidentelle ou involontaire des milieux ;
- Limiter les nuisances pour les riverains (bruit, poussières, perturbations de circulation...) ;
- Réduire les incidences négatives du chantier sur l'environnement (produits utilisés, déchets générés..) ;
- Limiter l'impact de l'opération sur la biodiversité ;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

>> GESTION DES EAUX PLUVIALES

Afin de limiter les volumes d'eau rejetés, une gestion à la parcelle sera recherchée, via les espaces verts mis en œuvre et des ouvrages VRD adaptés, en intégrant cependant les contraintes liées à la nature et à l'état des sols/eaux souterraines.

>> PAYSAGE ET BIODIVERSITE

Le réaménagement des parcelles prévoit une désimperméabilisation au profit d'espaces verts paysagers supports de gestion des eaux pluviales, de biodiversité mais également d'aménités et de lien social. La composition des espaces extérieurs s'appuiera sur les recommandations d'un écologue et l'ensemble des dispositions favorables à l'amélioration de l'écologie du site seront valorisées dans le cadre de la certification Biodiversity (palette végétale, diversité des milieux et habitats, usages prévus, maîtrise de l'éclairage, entretien écologique...)

>> MOBILITE ET DEPLACEMENTS

L'opération prévoit la création de stationnements pour les usagers du projet : les places dédiées au projet seront situées en souterrain, et quelques places ouvertes au public sont réalisées le long de la rue des Lignièrès (en complément du parking projeté par la commune dans le cadre du réaménagement). Les flux automobiles générés par le projet seront relativement limités. En effet, le projet accueillera un public pour lequel la part modale automobile est relativement faible, en particulier considérant que les usagers pourront utiliser les transports en commun pour leurs trajets quotidiens : présence de l'arrêt de bus "Pauline Kergomard" au niveau du site, qui permet de relier la gare de Taverny desservie par le RER C et la ligne H, également accessible en 5min à pieds. Par ailleurs, un réaménagement du secteur incitera à l'usage des modes doux (sécurisation, lisibilité). Ainsi, les trafics générés par le projet n'auront pas d'impact significatif au vu des capacités des axes desserte du site (autoroute A115 et D409/502) et de la qualité des aménagements projetés au droit du site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière	11 777m ²
Emprise artificialisée avant/après	10 780m ² / environ 8 700m ²
SDP globale	environ 12 400m ²
dont logements en accession	environ 5 900m ² soit 94 logements
dont résidence seniors	environ 6 050m ² soit 115 appts
dont commerces	environ 360m ²
Nombre de places avant / après	environ 80 places en aérien / environ 250 places dont 40 en aérien

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue de Pierrelaye/rue des Lignières
95 150 TAVERNY

Parcelles concernées par l'opération:
n°139-832-834-781-783-1132

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 12' 58" E Lat. 49° 01' 37" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne sont pas concernées par une ZNIEFF. La Forêt de Montmorency (ZNIEFF de type 2 - 110001771) est à environ 840m du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne sont pas concernées par une zone APB. La zone APB "Le Bout Du Monde" est à environ 28km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel du Vexin Français est à 5,20km du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE du val d'Oise (grandes infrastructures de l'Etat - 3e échéance) a été approuvé le 20/12/2018. Le PEB de l'Aéroport Paris Charles de Gaulle (approuvé par arrêté interpréfectoral le 03/04/2017) et couvre le territoire du Val d'Oise. Les parcelles du projet ne sont pas comprises dans les zones d'incidences définies au PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Eglise de Taverny et les terrains avoisinants sont identifiés à l'Atlas des Patrimoines. Les périmètres de protection associés ne concernent pas les parcelles du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne font pas partie des enveloppes d'alerte de zone humide repérées sur la commune de Taverny. Elles sont intégralement artificialisées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le DDRM du Val d'Oise aucun PPR Naturel ou Technologique n'est en vigueur sur la commune. Des périmètres exposés au risque mouvement de terrains ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1987, au titre de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme, valent plan de prévention des risques (P.P.R.) et, à ce titre, constituent une servitude d'utilité publique.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles ayant accueilli par le passé une usine à gaz, elles ont fait l'objet de plusieurs campagnes d'investigation, dont les résultats sont synthétisés dans le rapport en annexe. Les sols du site présentent différentes anomalies, qui seront gérées dans le cadre des travaux d'aménagement du site, conformément au plan de gestion établi pour l'opération. Une attestation sera notamment rédigée par les porteurs de projet pour garantir le respect des recommandations et dispositions nécessaires.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Taverny se situe au niveau de la ZRE de l'Albien. La nappe de l'albien-néocomien est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) (décret 2003-869 du 11 septembre 2003). L'effet de ce classement est de soumettre les prélèvements à autorisation dès le seuil de 8 m ³ /h, au lieu de 200 000 m ³ /an dans le cas général.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations obtenues auprès de la Banque de données du Sous-Sol (BSS) du BRGM et des données des études environnementales, aucun captage d'eaux souterraines destiné à l'AEP ou l'AEA n'est recensé dans un périmètre de 500 m autour du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'"Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords" est le site inscrit le plus proche (environ 500m à l'Est)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 10km au Sud-Est du projet (FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Château de Boissy, parc et chemin d'exploitation" à 1,4km au Sud

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau d'alimentation d'eau potable de la commune de Taverny. Aucun prélèvement d'eau ne sera engendré par le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le toit de la nappe des sables de Monceau est attendu à environ 6m du terrain naturel. La réalisation de parkings souterrains (permettant de libérer de l'emprise au sol et de limiter l'imperméabilisation) n'aura pas d'incidences sur la nappe, la conception ayant limité l'emprise des parkings à un seul niveau pour ne pas rencontrer d'eaux souterraines lors des travaux et de l'exploitation du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération prévoit la déconstruction des bâtiments présent sur le site : la réalisation de diagnostics amiante/plomb et "déchets" permettra d'évaluer les quantités de matériaux générées, et d'identifier les potentielles filières de réemploi/valorisation. La réalisation de parkings souterrains va générer des volumes de déblais : les terres impactées par des pollutions seront évacuées en filières spécialisées, la réutilisation des terres non polluées sera envisagée pour limiter les rotations de camion.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de bâtiments nécessite l'apport de matériaux de construction. L'approvisionnement en phase chantier sera géré de manière à limiter les nuisances associées (horaires de livraisons, gestion du stockage, préfabrication...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération prévoit le réaménagement de parcelles actuellement occupées par des bâtiments de type industriel et des espaces extérieurs artificialisés (parkings, voiries, espaces verts anthropisés). La mise en œuvre d'un projet paysager support de biodiversité (surfaces végétalisées en pleine terre, typologies d'espaces diversifiées, palette végétale locale...) permettra d'enrichir la qualité écologique du site. Les travaux de déconstruction et les interventions sur les espaces plantés du site seront initiés hors période de sensibilité de la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la distance avec les zones Natura 2000 du secteur, l'opération n'aura pas d'incidence sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles de l'opération sont intégralement artificialisées (bâtiments industriels, parkings, voiries, espaces plantés). Elles font partie des zones identifiées au PLU pour le développement de nouveaux quartiers d'habitats d'équipement et de service, et sont classées en zone UB (Zone urbaine à destination principale d'habitat, commerces, artisanat et bureaux).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des installations de GRT gaz sont présentes sur le site : poste d'alimentation de la ville de Taverny et tronçon du réseau de distribution. Les dispositions à prendre vis à vis de ces installations dans le cadre du projet et des travaux sont définies en collaboration avec GRTgaz et la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données fournies par Géorisques, les parcelles sont concernées par un aléa moyen retrait gonflement des argiles. Les études géotechniques menées pour l'opération permettent d'appréhender ce risque et de prendre les dispositions constructives adaptées. Les parcelles ne sont pas concernées par les zonages "risque de mouvements de terrains liés au gypse" et "anciennes carrières souterraines" valant PPR (repris au PLU - voir annexe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'opération réaménage un ancien site industriel actuellement occupé par l'APAVE, et y prévoit la création de logements. Les usages projetés n'engendreront pas de risque sanitaire particulier, mais le site doit cependant être mis en compatibilité pour éviter toute exposition des usagers aux pollutions des milieux. Les mesures de gestion élaborées suite aux diagnostics menés sur les parcelles seront mises en œuvre. Une attention particulière sera apportée en chantier pour ne pas engendrer de pollution via les engins ou produits utilisés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les usagers pourront utiliser les transports en commun pour leurs trajets (arrêt de bus "Pauline Kergomard" au niveau du site + gare de Taverny à 5min à pieds desservie par le RER C et la ligne H) et un réaménagement du secteur incitera à l'usage des modes doux (sécurisation, lisibilité). Les flux automobiles générés n'auront pas d'impact significatif au vu des capacités des axes desserte du site (A115 et D409/502). En chantier, une organisation adaptée permettra de ne pas engendrer de nuisances/perturbation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les flux automobiles générés par le projet seront négligeables au vu du réseau routier, et n'auront pas d'impact significatif. La phase chantier pourra être source de nuisances, mais des dispositions seront prévues pour en minimiser l'impact. Les voiries qui jouxtent le projet ne sont pas classées, mais l'extrémité Est des parcelles est impactée par l'empreinte sonore de la voie ferrée. Cette nuisance sera intégrée en phase conception (isolement des façades notamment)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas sources d'odeur particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra engendrer des vibrations, notamment lors des opérations de déconstructions ou terrassement. Ces nuisances seront de courte durée, les horaires de travaux seront adaptés et les riverains en seront alertés.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls éclairages extérieurs du projet seront ceux mis en œuvre au niveau des cheminements et voiries. Le secteur du projet est déjà concerné par différents dispositifs d'éclairage urbain, ainsi l'opération n'aura pas un impact notable.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération réaménage un site industriel pour y implanter des bâtiments de logements et les espaces verts associés, et aura donc tendance à réduire les émissions du site : les performances énergétiques visées pour les bâtiments permettront de limiter les besoins en chaud/froid et donc les émissions liées au fonctionnement des équipements techniques.</p> <p>En chantier, une vigilance particulière sera apportée lors des phases de déconstruction et terrassement pour limiter les émissions de poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération sera raccordée au réseau d'assainissement public pour l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.</p> <p>Afin de limiter les volumes d'eau rejetés, une gestion à la parcelle sera recherchée, via les espaces verts mis en œuvre et des ouvrages VRD adaptés, en intégrant cependant les contraintes liées à la nature et à l'état des sols/ eaux souterraines.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération sera source de déchets ménagers classiques en fonctionnement. La conception de l'opération tient compte des contraintes liées au tri par les usagers et à la collecte des déchets par les services de ramassage.</p> <p>En chantier, l'opération sera source de déchets (déconstruction, terrassements, emballages...) : les diagnostics menés en amont permettront de limiter les quantités à évacuer, ou à identifier les filières les plus adaptées le cas échéant.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites archéologiques sont localisés sur le territoire de la commune de Taverny (Les Beauchamps / le chemin des Ecouardes ; Les 4 arpents). Les parcelles en sont éloignées. L'Eglise de Taverny et les terrains avoisinants sont identifiés à l'Atlas des Patrimoines. Les périmètres de protection associés ne concernent pas les parcelles du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération participe au renouvellement urbain de la commune, et requalifie un site industriel/économique pollué pour y implanter des logements/commerces, en réponse aux besoins identifiés par la commune (et à proximité des transports en commun).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet susceptible d'avoir des effets cumulés avec l'opération n'a fait l'objet d'un cas par cas ou d'une étude d'impact.

L'usage des mobilités douces et la fluidité du trafic routier seront facilités et améliorés par le réaménagement du carrefour rue de Beauchamp / Pierrelaye, opération projetée par la commune conjointement à l'opération immobilière, ce qui permettra notamment de limiter la durée des potentielles perturbations liées aux travaux, qui seront coordonnés entre les deux opérations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'opération applique les principes du renouvellement urbain dans un secteur qui présente de nombreux atouts pour l'implantation de logements (proximité du centre ville, de transports en commun et de la gare). La programmation répond à des besoins identifiés pour la commune (accession et résidence sénior).

La réhabilitation de ce site industriel est prévue en intégrant l'ensemble des sujets environnementaux identifiés :

- mise en compatibilité sanitaire du site et qualité des intérieurs (acoustique, qualité de l'air) ;
- gestion des matériaux issus de la déconstruction/terrassements ;
- interactions avec les réseaux de gaz présents sur site et alimentant la commune ;
- qualité des aménagements extérieurs supports de biodiversité et gestion des eaux pluviales ;
- réduction des consommations énergétiques et consommations en eau du projet ;

Les différentes certifications visées pour le projet permettent notamment de s'assurer de la qualité environnementale de l'opération.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que :

- l'opération répond à un besoin en logements spécifiques sur la commune, via une opération de renouvellement urbain basée sur la réhabilitation d'une friche,
 - les différents enjeux environnementaux liés au contexte du projet sont gérés en conception conformément aux recommandations des études menées sur les parcelles ;
 - la conception prévoit différentes dispositions et mesures permettant d'assurer la qualité environnementale en chantier comme en exploitation;
- Il ne semble pas nécessaire de soumettre l'opération à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Présentation du contexte de l'opération ANNEXE 8 : Cartographie des risques liés aux mouvements de terrains ANNEXE 9 : Synthèse de l'état des milieux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le.

Signature

DocuSigned by:
MATAR Julien
4AAAA1C29A46423...

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET



BESSANCOURT

TAVERNY

Localisation du projet

BEAUCHAMP

SAINT LEU LA FORET

Échelle 1 : 25 000

0 500 m

ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE





1 **Vue depuis les rues Beauchamp
et Pauline Kergomard**

**Vue sur l'entrée du site depuis
la rue de Beauchamp**

2





3 **Vue sur la rue de Pierrelaye**

**Vue sur l'entrée du site
depuis la rue de Pierrelaye**

4





5

Vue sur la rue des Lignières

**Vue depuis la rue Pauline
Kergomard**

6

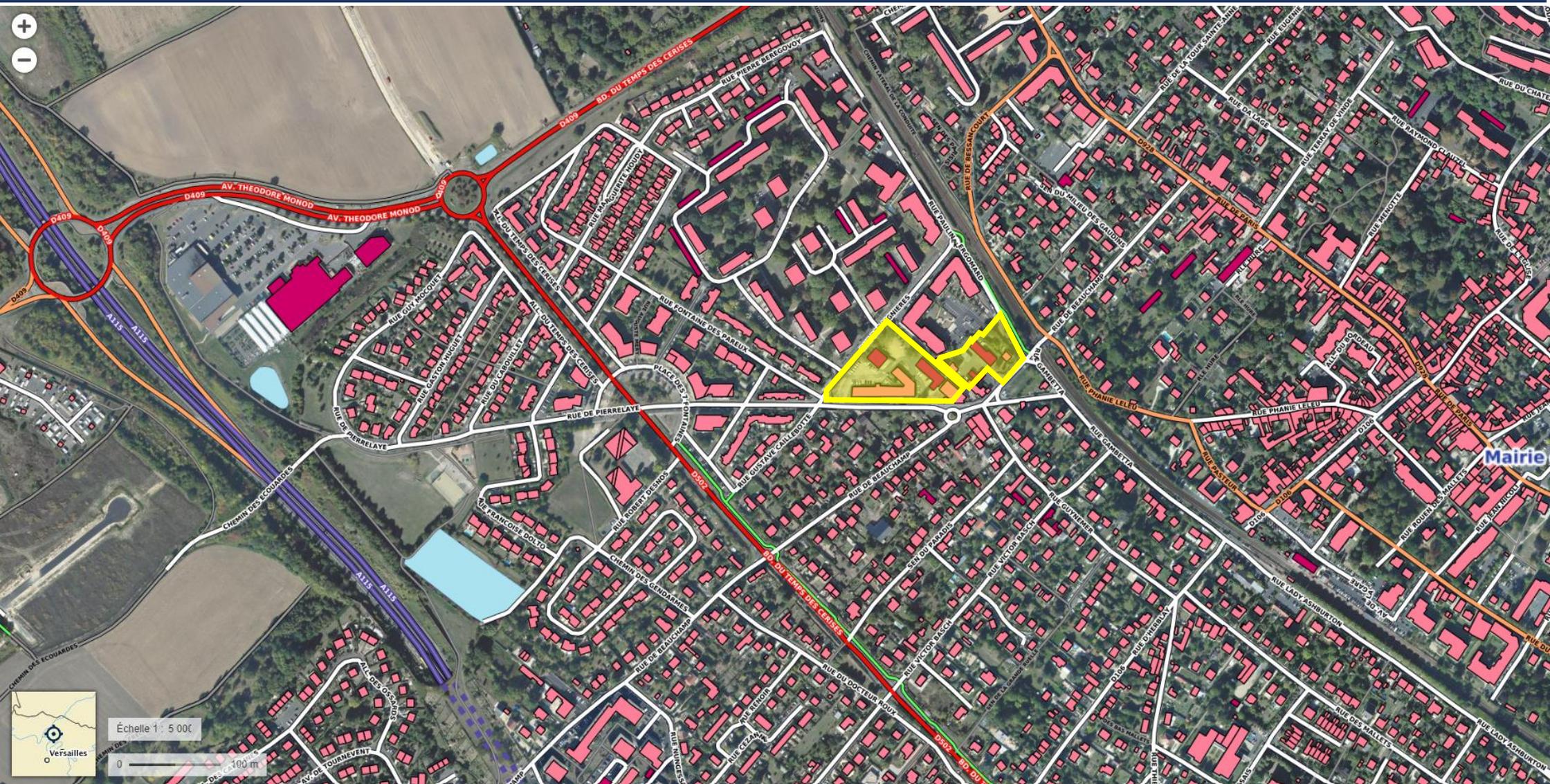


ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET



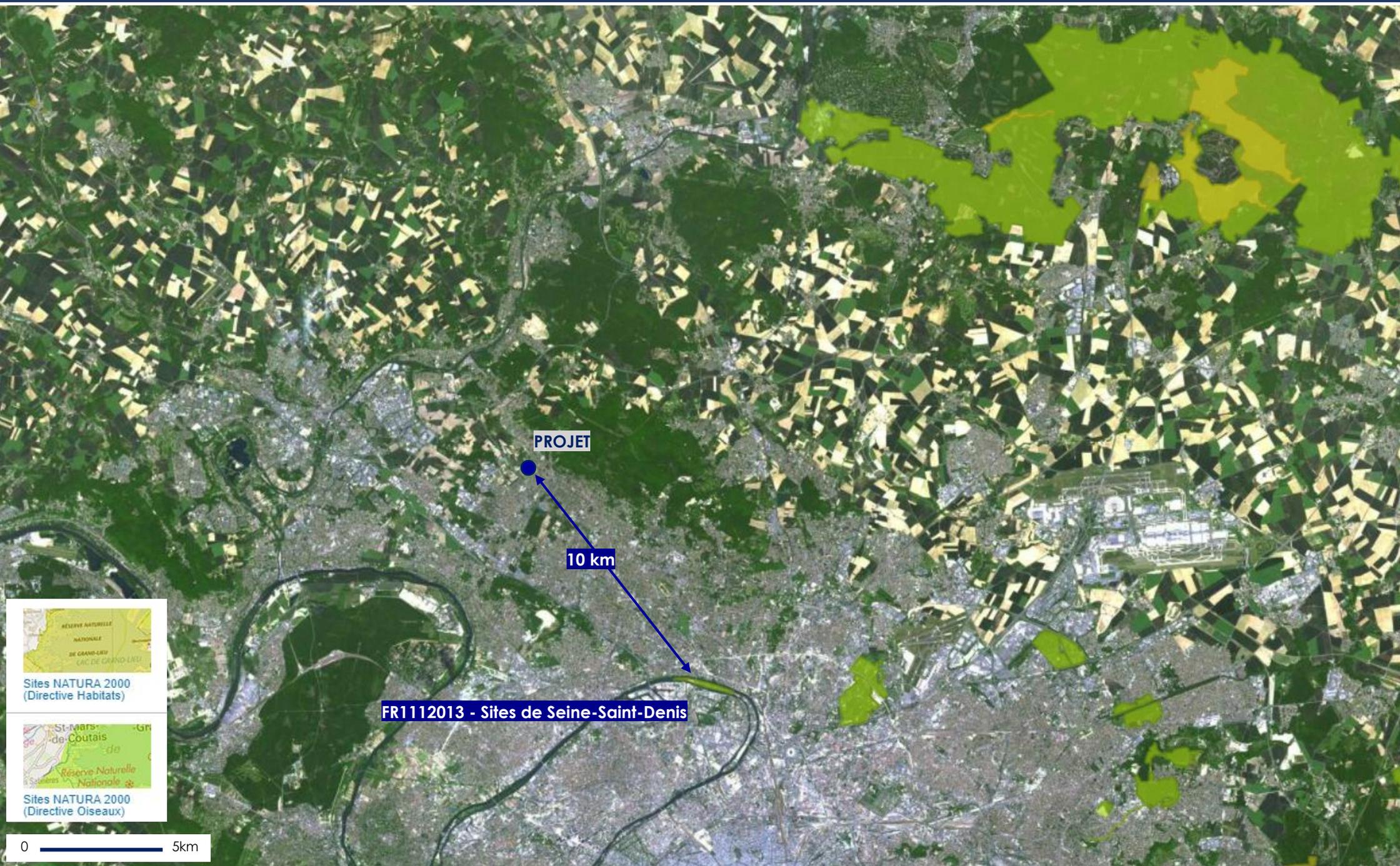


ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET



- | | |
|---|-------------------------|
| ■ Services administratifs | ■ A7 Autoroute |
| ■ Lieu de culte | ■ N17 Nationale |
| ■ Pratique sportive | ■ D17 Départementale |
| ■ Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole | — Rue Numéro |
| ■ Autre bâtiment | — Piste cyclable |
| ■ Réservoir d'eau | — Chemin, sentier |
| ■ Barrage, dalle de protection, écluse ou pont | — Escalier |
| ■ Cimetière | — Bac |
| — Construction remarquable | ↳ Réseau hydrographique |

ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000



PROJET

10 km

FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis



Sites NATURA 2000
(Directive Habitats)



Sites NATURA 2000
(Directive Oiseaux)

0 5km